

**2022 DFPE 174** Subvention (42 570 euros) à une association, convention annuelle pour la gestion d'un Lieu d'Accueil Enfants - Parents à Paris dans le 5eme arrondissement

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

À ce jour, la Ville de Paris compte 19 associations portant des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) dans 34 lieux différents. Il s'agit d'espaces accessibles à tous, anonymes et sans rendez-vous, ouverts aux enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte référent. Ils constituent des espaces de socialisation des enfants comme des parents. Ce sont également des lieux d'écoute, de parole et de réassurance pour les personnes qui y accompagnent les enfants. Ils tiennent une place importante parmi les dispositifs de soutien à la parentalité.

Afin de développer l'offre dans le 5eme arrondissement, il est proposé de soutenir un nouveau projet porté par l'association « Ressources enfances et parentalités - R.E.P. » au sein de la crèche familiale située au 38, rue Poliveau. En effet, dans cet arrondissement où des besoins existent, actuellement une seule demi-journée de LAEP est proposée aux familles au centre de PMI Poliveau. Les deux créneaux prévus pour le projet LAEP porté par l'association « Ressources enfances et parentalités » sont complémentaires avec l'offre existante.

Le projet vise toutes les familles en proximité, dans leur plus grande diversité, notamment les plus éloignées résidant dans les CHU limitrophes. Des actions « d'aller vers » seront programmées afin de sensibiliser tout particulièrement ces familles au sein des lieux qu'elles fréquentent.

Ce nouveau projet est en adéquation avec les besoins des familles parisiennes analysés par la récente étude APUR « Familles, modes d'accueil et parentalité à Paris » : passer un temps partagé de qualité avec leur enfant, notamment durant le weekend où elles sont tout particulièrement disponibles. Le LAEP sera ouvert le samedi. De plus, l'installation du projet au sein de la crèche familiale Poliveau inscrit le LAEP dans une dimension de proximité forte au sein d'un quartier fréquenté par les familles. Il sera proche d'une école maternelle et d'une école primaire, du centre de PMI du 5eme arrondissement et d'un gymnase.

Il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'exercice 2022, une subvention d'un montant 42570 € pour la mise en œuvre du LAEP « La Traversée » situé 38, rue Poliveau (5eme) porté par l'association « Ressources enfances et Parentalités » (R.E.P).

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris



**2022 DFPE 174** - Subvention (42 570 euros) à une association avec convention pour la mise en œuvre du Lieu d'Accueil Enfants Parents situé au dans le 5eme arrondissement

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu le projet de délibération en date des 13, 14, 15 et 16 décembre 2022, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à une association et la signature d'une convention,

Vu l'avis du conseil du 5e arrondissement en date du novembre 2022 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6e Commission ;

### **Délibère :**

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ressources Enfances et Parentalités ayant son siège social 33, rue Poliveau (5e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 42 570 euros est allouée à l'association Ressources Enfances et Parentalités (N° tiers PARIS ASSO : 201124) pour la mise en œuvre du Lieu d'Accueil Enfants - Parents « La traversée » (N° dossier : 2023\_00121) situé 38, rue Poliveau (5e).

Article 3 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de l'exercice 2022 et suivants de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris